

DISCRIMINÉ·ES

FRAGMENTÉ·ES

PERSÉCUTÉ·ES

Fondements et enracinement du régime d'apartheid

Prendre la terre et pas la population : une appropriation systématique par Israël des terres et des biens palestiniens

Depuis sa création, Israël a édicté toute une série de lois, de règlements et de pratiques liés à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination.

Ce système légal et administratif a institutionnalisé les discriminations entre citoyens juifs et non-juifs, enraciné la suprématie des uns sur les autres, jusqu'à ne reconnaître le droit à l'autodétermination qu'au seul « peuple juif » et à inscrire la colonisation comme valeur nationale de l'État d'Israël. C'est précisément ce qui est inscrit dans la loi sur l'État nation votée en juillet 2018.

Concrètement?

- > Déni du droit au retour des réfugié·es palestinien·nes et des déplacé·es à l'intérieur d'Israël
- > Privation de la liberté de mouvement et entrave à fonder une famille
- > Colonisation et ségrégation
- > Démolitions de maisons, planifications discriminatoires et transfert forcé des Palestiniens
- > Occupation militaire, contrôle des terres et des ressources naturelles

Ces politiques et règlements, institutionnalisés dans le droit israélien, constituent le régime d'apartheid contre le peuple palestinien dans son ensemble, qu'il se trouve en Territoire palestinien occupé, en Israël ou en exil.

La création d'un environnement coercitif (punitions collectives, torture, répression et incarcération arbitraire de masse), les discours de haine et d'incitation à la haine raciale, permettent à Israël de maintenir l'oppression et la domination des Palestiniens.

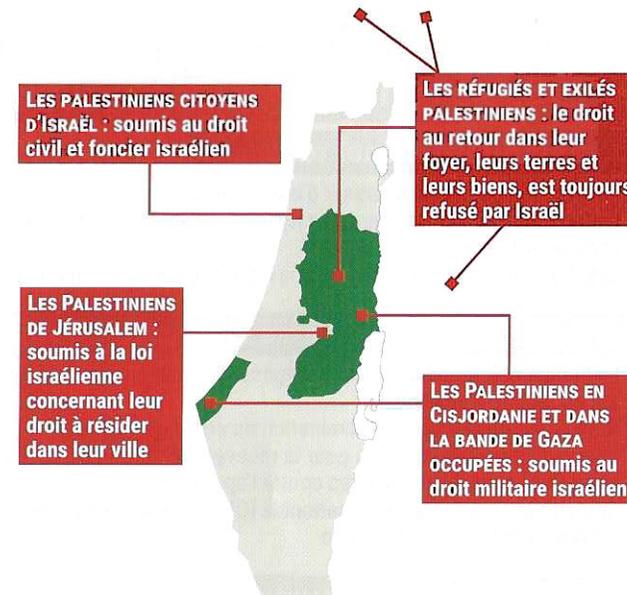
Un cadre juridique différencié : un peuple fractionné

Rapport Falk-Tilley (2017) : Israël a fragmenté le peuple palestinien en quatre domaines géographiques, juridiques et politiques distincts. Cette fragmentation stratégique du peuple palestinien par Israël constitue le principal outil par lequel il a mis en œuvre son régime d'apartheid et qui lui permet de le maintenir.

Cette fragmentation :

> Maintient les Palestiniens dans une situation où ils ne peuvent pas se déplacer, se rencontrer, vivre ensemble, exercer leurs droits collectifs, en particulier le droit à l'autodétermination.

> Permet à Israël de masquer la continuité historique et géographique du régime d'apartheid.



Gaza est soumis à un blocus inhumain et à des bombardements

#ThisIsApartheid



La colonisation est une « valeur » inscrite dans la loi constitutionnelle israélienne. Déposséder, expulser, s'appropriier les terres et biens des Palestiniens

#ThisIsApartheid



Mur de l'apartheid : entrave à la liberté de mouvement, séparation, isolement, accaparement des terres. Le mur construit par Israël dans le Territoire palestinien occupé est un symbole de l'apartheid

#ThisIsApartheid

